



AUTORISATION DE SORTIE

Dès la fin des cours (15h20 – mercredi à 12h25),

Mr/Mmeparents de.....

- Autorisent leur enfant à regagner seul le domicile.
- N'autorisent pas leur enfant à regagner seul le domicile. (Celui-ci attendra l'arrivée d'un adulte à la garderie).

Signature des parents

Stéphanie Vase,

Directrice